



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du sport

Question écrite n° 36687

## Texte de la question

M. Alain Marleix attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur le sport de haut niveau. En cet été 2013, plusieurs compétitions internationales, tels que les Mondiaux d'athlétisme, d'escrime et de judo, ainsi que les traditionnels tours cyclistes (de France, Giro et Vuelta), se sont déroulés. La France était bien présente dans les différentes disciplines mais - une fois encore - nos athlètes, compétiteurs et coureurs ont très peu brillé, à l'exception des Mondiaux de natation à Barcelone. Les fédérations concernées ont dû se contenter le plus souvent d'un gain limité de médailles. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour que le sport de haut niveau en France retrouve des couleurs et pour que les plus jeunes, dès leur scolarité, s'adonnent à un sport avec le goût de la persévérance et de l'effort pouvant, pour certains, déboucher sur un statut de sportif de haut niveau susceptible de représenter notre pays avec réussite et bonheur.

## Texte de la réponse

L'excellence sportive et le rayonnement de la France à l'international constituent une priorité ministérielle. La stratégie arrêtée en la matière, et partagée avec le mouvement sportif, est très largement orientée vers un objectif de performance aux Jeux olympiques (JO) et paralympiques (JP) de Sotchi 2014 et de Rio 2016. Elle consiste à installer durablement le rang de la France dans le cercle restreint des cinq meilleures nations mondiales aux JO, et des dix meilleures nations mondiales aux JP. Cette ambition est réaliste étant précisé que la place de cinquième aux JO s'est jouée à treize médailles d'or en 2012 alors que la France en a remporté onze. A noter également que les résultats des équipes de France obtenus à l'occasion des différents championnats du monde durant l'été 2013 sont prometteurs : 27 athlètes français ont été médaillés d'or et leurs performances respectives méritent d'être saluées. Fruit d'un travail collaboratif entre le ministère chargé des sports et les fédérations sportives olympiques, le bilan des JO et JP de Londres a démontré que la réussite du sport de haut niveau français ne dépendait pas de l'augmentation des moyens mobilisés mais d'une plus grande cohérence des choix stratégiques opérés et du ciblage plus efficient des moyens mobilisés. Sur cette base, les orientations stratégiques arrêtées par le ministère chargé des sports priorisent le projet de performance olympique. Pour ce faire, le projet de l'INSEP a été recentré sur son projet sportif et l'accompagnement des fédérations. A noter également que les fédérations sont désormais en ordre de marche avec la nomination effective de l'ensemble des directeurs techniques nationaux, l'élaboration des parcours de l'excellence sportive, et le renouvellement des conventions pluriannuelles d'objectifs 2014-2017. Enfin, le projet de réforme du centre national pour le développement du sport (CNDS) intègre la problématique des équipements qui font aujourd'hui défaut pour le haut niveau. Plusieurs chantiers sur la politique du sport de haut niveau seront également conduits dès 2014, dans le cadre privilégié du Conseil national du sport (CNS), instance de réflexion regroupant l'ensemble des acteurs du sport et créée au printemps 2013 : les CREPS seront décentralisés et le nouveau partenariat à construire avec les conseils régionaux permettra de renforcer le niveau et la qualité de l'intervention des établissements ; une doctrine du haut niveau, articulée avec les collectivités territoriales, sera élaborée afin de permettre une amélioration significative des dispositifs et programmes dédiés au haut niveau ; le

soutien individuel aux sportifs de haut niveau qui recouvre des aides financières, des aides à la formation et aux concours, et des aides à l'insertion professionnelle sera optimisé ; la réussite sportive est en effet indissociable de la réussite socioprofessionnelle et le ministère chargé des sports entend permettre aux sportifs de haut niveau de réaliser des performances sportives à la hauteur de leur potentiel, tout en leur garantissant la poursuite d'une formation et d'une insertion professionnelle correspondant à leurs capacités et leurs aspirations.

## Données clés

**Auteur** : [M. Alain Marleix](#)

**Circonscription** : Cantal (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 36687

**Rubrique** : Sports

**Ministère interrogé** : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

**Ministère attributaire** : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [3 septembre 2013](#), page 9189

**Réponse publiée au JO le** : [7 janvier 2014](#), page 291